



UFC - QUE CHOISIR DU VAL D'YERRES

CSC La Ferme - 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

Tél. : 01 69 56 02 49

Courriel : contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 18 mars 2023

Les adhérents de l'UFC-Que Choisir du Val d'Yerres à jour de leur cotisation ont été convoqués pour une Assemblée Générale Extraordinaire de notre association qui s'est tenue à 14h30 le samedi 18 mars 2023 à La Ferme (salle Chamillard) à Boussy-Saint-Antoine sur l'ordre du jour suivant :

- Proposition de modification des statuts afin d'y ajouter la possibilité de choisir chaque année le mode de gouvernance de l'association, collégiale ou avec élection d'un bureau et d'un président.
- Vote sur les modifications proposées.

Le projet des nouveaux statuts pouvait être adressé sur demande ou être téléchargé sur le site internet de l'association.

PRÉSENCE

Nombre d'adhérents convoqués : 227

Présents : 17

Pouvoirs : 58

Aucun quorum n'est exigé par les statuts.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétariat de séance est assuré par Louis COTTÉ, secrétaire de l'association, la présidence de séance par Daniel ABRIOL.

RÉSULTAT DES VOTES

Résolutions	Nombre de votes exprimés		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Approbation des nouveaux statuts modifiés	73	0	2

Aucune remarque ou question n'étant formulée, la séance est levée à 15h20.

Signature du Représentant légal

Daniel ABRIOL

Procès verbal certifié conforme

Signature du secrétaire

Louis COTTE